

faculté de médecine perd deux de ses membres fondateurs. Associés à sa création et à ses premiers travaux, ils ont pris une large part des difficultés et des épreuves qui ont entouré son établissement à Montréal.

Ils avaient, l'un et l'autre, de remarquables aptitudes pour l'enseignement, secondées par cet amour d'un art difficile et ce dévouement aux élèves — les leurs s'en souviendront longtemps — qui facilitent singulièrement les fonctions du professorat. Ils les ont exercées, durant plus de vingt ans, avec une ardeur et un zèle qui leur assurent un souvenir particulièrement honorable dans les annales de notre enseignement médical.

M. le Dr Fafard a été le premier titulaire de la chaire de chimie et de toxicologie. Son zèle, toujours actif pour tout ce qui touchait au développement et à l'amélioration de son cours, ne lui permettait pas de se résigner aux lacunes de son laboratoire ; et vous avez eu plus d'une fois l'occasion de constater avec quelle persévérance il ne cessait de faire appel, pour y remédier, à la libéralité des amis de la science et de l'enseignement universitaire. Il avait vivement à cœur le progrès et la prospérité de l'Université, à laquelle il avait donné une très large part de son cœur et de sa vie.

Le Dr Brosseau, associé d'abord à l'École de médecine et de chirurgie de Montréal, avait apporté à la faculté naissante le concours de son talent et de son expérience professorale. Il occupa brillamment, jusqu'à la réunion des deux facultés médicales, la chaire de pathologie externe. Ses élèves appréciaient hautement son exposition claire et méthodique, sa parole vigoureuse, entraînant et convaincue. Durant ces dernières années, il a déployé les mêmes qualités, relevées par son savoir d'habile opérateur, dans l'enseignement clinique de la chirurgie à l'hôpital Notre-Dame. Son amour et son dévouement pour cet hôpital, à la fondation duquel il avait participé avec ses collègues, l'avait fortement attaché à l'enseignement qu'il y donnait, et lui fut pénible d'y renoncer, lorsque sa maladie lui en fit une impérieuse nécessité.

* * *

La mort de l'honorable Monsieur Marchand, qui a été un deuil pour toute la province, a privé notre corps administratif